



DOSSIER JOP

L'EPS, UNE VOIE D'AVENIR POUR LE SPORT ET L'OLYMPISME

Le 13 septembre 2017, le CIO attribuait les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris dont le dossier de candidature contenait de forts engagements pour construire des Jeux non dispendieux, écologiques, « utiles »... Cette année la campagne médiatique autour des Jeux bat son plein pour tenter de gagner une opinion publique qui semble indifférente et sortir d'un contexte de crise du mouvement sportif et du comité olympique (rapport de la cour des comptes, enquête pour prise illégale d'intérêt au sein du comité d'organisation des Jeux, crise de succession au CNO...). Des polémiques autour de la « délocalisation » de sans-abris, de rentrée scolaire décalée pour permettre la tenue des paralympiques, de prix des billets exorbitants, d'étudiant-es sommés de quitter leur hébergement CROUS pour les libérer... ont surgi, mais ce qui nous touche plus directement, c'est l'absence criante de mesures conséquentes concernant l'héritage que devraient laisser ces Jeux.

Le président de la République souhaitait à cette occasion faire de la France une nation de sportifs, slogan qui au fil du temps s'est commué en faire de la France une nation sportive. Cet objectif s'est traduit au sein de l'Éducation nationale par deux dispositifs : les 30 minutes d'APQ⁽¹⁾ et les deux heures de sport supplémentaires au collège. Très loin de ce qu'il faudrait faire ! Englué dans une vision qui exclut l'EPS et le sport scolaire de l'architecture du sport français alors même qu'ils touchent l'ensemble de la jeunesse française, le gouvernement se contente de saupoudrage sans prendre à bras le corps cette question fondamentale.

Attaché au développement de l'EPS et du sport scolaire, de la valorisation de la discipline et de ses enseignant-es, le SNEP-FSU fait des propositions pour donner un nouvel élan pour le sport français en partant de sa base la plus démocratique, l'enseignement obligatoire des APSA et l'appréhension de la rencontre, de la vie associative au travers des activités du sport scolaire. Profitant de l'opportunité des Jeux olympiques et paralympiques, de cette fenêtre politique et médiatique, le SNEP-FSU construit un plan d'action et de communication pour faire comprendre aux décideurs, aux politiques, aux institutionnels qu'on ne peut développer le sport en France sans développer son pendant au sein du système éducatif.

De multiples initiatives se dérouleront tout au long de cette année scolaire et nous vous invitons à vous y engager pour débattre, revendiquer, faire pression pour que l'EPS redevienne un maillon central du sport et des activités artistiques.

Installations, conditions de travail, augmentation des horaires disciplinaires, programmes, recrutements, formation... seront au cœur de ces initiatives pour, enfin, redonner du sens au métier.

(1) *Activité Physique Quotidienne.*

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024, EPS, ÉDUCATION

L'idée de l'héritage que les JOP 2024 vont laisser derrière eux est acquise. Tout le monde s'accorde sur le principe, y compris les organisateurs-rices. Les ministères dont celui des sports et celui de l'éducation également. Le seul problème réside dans le contenu de ce que nous appelons l'héritage. Lorsque nous regardons de plus près, eh bien, de l'héritage, il n'y en a pas vraiment. Sauf à craindre l'héritage des dettes comme après les JOP d'Athènes ou bien ceux de Londres, plus proches de nous. Des mesures concrètes prévues par les pouvoirs publics relèvent de la mise en lumière de l'évènement lui-même mais pas de ce que notre pays, dans son ensemble, héritera de ces Jeux. Puis, le gouvernement, les ministères, parlent beaucoup, s'auto-congratulent dans les médias. Faisons un tour sur la façon dont nous voyons le phénomène même des JOP et des mesures qui devraient être prises si nous voulons que cet évènement sportif majeur, de portée planétaire, soit retenu par nos concitoyennes sur une durée plus longue.

JOP Paris 2024, à quoi ça sert ?

Les JOP, par le nombre de disciplines sportives représentées, sont un des moments majeurs de rassemblement de l'excellence sportive. La dimension qui nous intéresse est de nature culturelle, technique, c'est celle des réalisations qui donnent le sens et le vertige de la quête humaine dans ces domaines de culture spécifiques que sont les APSA. C'est le sens de cette quête que nous voulons avec et pour nos élèves, dans son essence et pas dans le « niveau » qu'ils et elles peuvent exprimer en cours d'EPS voire à l'AS. D. Delignières nous parle de la construction des passions sportives⁽¹⁾. Oui, nous défendons résolument une EPS sportive (et artistique), dans son essence, par l'étude pratique des APSA. Il nous apparaît alors indispensable que l'EPS bénéficie de mesures concrètes en guise d'héritage des JOP de Paris.

Comment faire ?

Premièrement, faisons un détour « administratif », car il s'agit de porter des exigences de changements, structurels, et il nous semble indispensable d'expliquer ce qui doit et ce qui ne doit pas changer, et pourquoi.

La LTFP⁽²⁾ s'est attaquée frontalement au statut de fonctionnaire. Or, nous pensons que le statut des enseignant-es est indispensable pour permettre à ces dernier-es de se consacrer entièrement, sans subir de pressions, aux missions qui leurs sont dévolues. Pour les enseignant-es d'EPS : formation et éducation physique et sportive des jeunes. C'est bien parce que le statut existe et que nous avons un cadre « administratif » que l'ensemble des exigences peuvent être portées : formations initiale et continue améliorées, équipements etc. De plus, le statut des enseignant-es d'EPS porte en lui l'élément déterminant pour la qualité de l'enseignement, la stabilité. La stabilité des équipes par un mouvement des personnels amélioré, dans la durée.

Si, entre autres, les JOP sont la mise en lumière du mouvement sportif français, alors ce moment unique doit bénéficier à l'ensemble du mouvement sportif. L'EPS en fait partie. Plus que cela, le mouvement sportif français a besoin d'une EPS forte.

4 heures, c'est ce qu'il nous faut !

Le SNEP-FSU a décidé de poursuivre sa campagne initiée à son dernier congrès (décembre 2021) sur les 4 heures d'EPS de la 6^{ème} à la Terminale. Il s'agit de donner du sens à notre métier là où certaines décisions institutionnelles le détruisent : la disparition de l'EPS du DNB, les programmes creux, les référentiels « lycée » problématiques etc. Les 4 heures hebdomadaires installeront pour tous-tes les élèves deux séquences d'apprentissages hebdomadaires. Le bond qualitatif sera un premier acquis. Nous pourrions prendre le temps de travailler les apprentissages en profondeur. Puis, les conditions de travail s'amélioreront. Le nombre de classes par enseignant-e diminuera. Nous aurons enfin une décision lourde de l'État qui sera le point d'appui pour le développement, demandé depuis des années par le SNEP-FSU, du parc des équipements.

@andjelko.svrldin@snepfusu.net

(1) D. Delignières, *Au-delà du plaisir : construire la passion*. Avril 2016. Le site de D. Delignières : <https://didier-delignieresblog.wordpress.com/2016/04/29/au-dela-du-plaisir-construire-la-passion/>

(2) Loi de transformation de la fonction publique.



MINISTÈRE DES SPORTS OU AGENCE DU SPORT ?

Ces 15 dernières années, les gouvernements successifs n'ont fait qu'affaiblir le ministère chargé des sports, en limitant sa capacité d'agir : nombre de personnels Jeunesse et Sports en baisse de 45 % et missions dévoyées / crédits d'intervention (subventions) transférés à une Agence / rattachement à différents ministères / ...

Pour le SNEP-FSU, il faut au contraire renforcer le rôle et les moyens du ministère ; le-la ministre doit retrouver la mainmise sur son budget – qui doit être immédiatement doublé (objectif = 1 % du budget de l'État) - ainsi que sur ses personnels, qui doivent être valorisés.

Il faut aussi mener une politique ambitieuse et volontariste qui soit véritablement concertée, à tous les niveaux, en exigeant que chaque acteur (l'État, les collectivités, le mouvement sportif et le monde économique) contribue en mettant de l'argent dans le pot commun...

Telles sont les exigences du SNEP-FSU concernant l'héritage immatériel des jeux.

PROF D'EPS, UNE SPÉCIFICITÉ À FAIRE ENTENDRE !

Parler de nation sportive, d'héritage ou encore afficher une volonté de faire de cette année de Jeux olympiques et paralympiques un grand moment de mobilisation festive autour de la pratique sportive de nos élèves passe nécessairement par une étape où l'enseignement de l'EPS, la pratique du sport et du sport scolaire doivent être interrogés et la reconnaissance du métier d'enseignant-e d'EPS accrue.

Les enseignant-es d'EPS subissent tout au long de leur carrière et en amont de celle-ci de nombreux traumatismes liés à la pratique sportive. Leur métier les soumet à de nombreuses contraintes physiques (transports de charges, parades), météorologiques, auditives et leur demande aussi une attention permanente afin que toutes les conditions de sécurité soient réunies. Ce sont les personnels les plus touchés par des accidents du travail et en son temps ils et elles étaient les plus nombreux-ses à demander la cessation progressive d'activité (mi-temps payé 80 %). Aujourd'hui encore ce sont les personnels qui demandent le plus, notamment en fin de carrière, à être exemptés des 2 heures supplémentaires imposables. La réforme des retraites ne va rien arranger. Imposer de travailler plus tardivement alors que le corps est fortement sollicité sans proposer d'aménagement qui n'entraîne pas de perte de salaire est une déconsidération du métier. La spécificité du métier d'enseignant-e d'EPS doit être reconnue.



JOP 2024 : DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, QUEL HÉRITAGE ?

Le COJO veut faire de Paris 2024 les Jeux les plus partagés de l'histoire. La santé, la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la transition environnementale sont les maîtres mots. Explicitement c'est bien l'héritage pour les populations qui est convoqué.

Les JOP 2024, c'est 7 milliards de fonds privés... mais quel est l'investissement public pour l'héritage de l'EPS et du sport ?

Le CoPER 93, initié et co-animé par le SNEP-FSU 93 milite pour un plan exceptionnel d'investissement de 6 Mds de l'État pour la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs en Seine-Saint-Denis. Ce collectif regroupe différentes acteur-rices du monde sportif, associatif, scolaire et les élu-es du département. Inspirons-nous de cette initiative dans un département qui compte trois fois moins d'équipements sportifs que la moyenne nationale pour prendre conscience des inégalités territoriales partout en France.

2023-24 sera une année de mobilisation. Les besoins de l'EPS, du sport scolaire et du sport associatif doivent être entendus sur tout le territoire métropolitain et dans les outre-mer.

LE SPORT SCOLAIRE DOIT ÊTRE DE LA FÊTE !

Toute notre élite sportive nationale est passée par les cours d'EPS et un grand nombre a participé aux rencontres UNSS au cours de sa scolarité. Plusieurs milliers d'élèves sont déjà impliqués dans les classes Milliat-Coubertin et dans des projets Génération 2024. Et quelques-un-es auront peut-être la chance d'être bénévoles ou spectateurs-trices lors des JOP.

Le ministère n'a pourtant pas fait le choix de doter l'UNSS d'une subvention exceptionnelle pour 2024, malgré son 1,2 million de licenciés-es. Qu'à cela ne tienne, en surfant sur l'engouement que suscitent les JOP, proposons et médiatisons les rencontres sportives que nous organiserons dans nos AS, nos districts, départements et au-delà. Les crédits d'animation de l'UNSS doivent bénéficier à tous et toutes les élèves. Les rencontres et/ou compétitions sont l'occasion de partager, de vivre des émotions et des progrès. Elles sont indispensables pour donner le goût à la pratique. Cette année encore chaque mercredi doit être une fête !